

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DDCT 29 - DAC - DASCOS - DJS Subvention (573 915 euros) à 16 associations pour le financement de 47 projets sur les quartiers politiques de la ville parisiens.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-François MARTINS, Mme Pauline VÉRON,
M. Bruno JULLIARD et Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs**

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Contrat de ville 2015-2020 voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à différentes associations œuvrant pour la politique de la ville ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 20^e arrondissement, en date du 14 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Colombe BROSSEL, au nom de la 3^e Commission, Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7^e Commission, Madame Pauline VÉRON, au nom de la 7^e Commission, Monsieur Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission, et Madame Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6^e Commission,

Délibère :

ACTIONS JEUNES AJ

Article 1 : Une subvention globale de 21 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association ACTIONS JEUNES AJ (492) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Discrimination - relation garçons/filles et l'image de soi sur les réseaux sociaux et comprendre l'actualité' : (2017_01449 / DJS – Jeunesse / 1 000 euros) et (2017_04007/ DDCT/SPV/1 500 euros)
- 'Emploi - bafa citoyen' (2017_01450 / DJS /JEUNESSE / 5 000 euros)
- 'Lien social - les nocturnes' (2017_01446 / DJS /JEUNESSE / 2 000 euros) et (2017_05634 / DDCT/SPV / 2 000 euros)
- 'Lien social : accueil jeunes et places des jeunes (événements) dans l'espace public' (2017_01447 / DJS /JEUNESSE / 3 000 euros) et (2017_05635 / DDCT/SPV / 5 000 euros)
- 'Santé - les ateliers périscolaires - mieux savoir s'alimenter' (2017_01451/ DJS /JEUNESSE/ 2 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant numéro 2 à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

ASSOCIATION DE MÉDIATION INTERCULTURELLE

Article 2 : Une subvention globale de 11 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'ASSOCIATION DE MÉDIATION INTERCULTURELLE (16446) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Écrivain public-soutien juridique' : (2017_02846/DDCT/SPV/3 500 euros) et (2017_04834/DDCT/SEII/4 500 euros)
- 'Médiation familiale' (2017_05119/ DDCT/SPV/3 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

ATELIERS PLURICULTURELS

Article 3 : Une subvention globale de 10 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association ATELIERS PLURICULTURELS (18360) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Atelier de socialisation, accès au droit et médiation sociale' (2017_01625/DDCT/SPV/4 500 euros)
- 'Formation, cours linguistiques, promotion des échanges interculturels, activité socio-culturelle' (2017_01623/ DDCT/SPV/4000 euros) et (2017_04341/ DDCT/SEII/ 2 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

CAPOEIRA VIOLA - COMPAGNIE LE SOMMET DE L'ABRICOTIER

Article 4 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association CAPOEIRA VIOLA - COMPAGNIE LE SOMMET DE L'ABRICOTIER (300) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Culture - l'atelier chorégraphique : makulele de l'égalité, pour l'égalité entre tous.' (2017_01785/DAC/3 500 euros)
- 'Lien social - émergence capoeira 17e édition : un trait d'union 18e -19e arrondissements.' (2017_05180/ DJS /JEUNESSE/6 000 euros)
- 'Lien social - la capoeirathèque, un lieu ouvert sur la ZAC Évangile pour une dynamique locale' (2017_01782/ DDCT/SPV/6 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant numéro 1 à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

CENTRE ALPHA CHOISY

Article 5 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association CENTRE ALPHA CHOISY (9865) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Intégration des migrants : vers un regroupement des moyens associatifs dans le 13e' (2017_00401/ DDCT/SEII/7 000 euros) et (2017_05636/ DDCT/SPV/2 500 euros)
- 'Lien social : médiation sociale' (2017_00677/ DDCT/SPV/6 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

COMPAGNIE A FORCE DE RÊVER

Article 6 : Une subvention globale de 12 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association COMPAGNIE A FORCE DE RÊVER (12025) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Culture : le laboratoire à théâtre : accompagnement à l'insertion et à la citoyenneté de jeunes' (2017_01799/ DAC/4 500 euros), (2017_04302/ DJS /JEUNESSE/ 2 000 euros), (2017_04304/ DASCO/ 2 000 euros) et (2017_05097/ DDCT/SPV/3 500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant numéro 2 à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

COURANT D'ART FRAIS

Article 7 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association COURANT D'ART FRAIS (10785) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Culture : action de médiation culturelle en direction des 9 / 14 ans par la réalisation d'un spectacle (2017_01591/ DAC/6 500 euros)
- 'Lien social : actions culturelles au bénéfice des habitants pour le renforcement de la cohésion sociale' (2017_01592/ DDCT/SPV/ 2 000 euros)
- 'Lien social : gestion et animation de l'espace Bièvre' (2017_01589/ DDCT/SPV/9000 euros) et (2017_04332/ DDCT/BVA/ 2 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

KORHOM

Article 8 : Une subvention globale de 8 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association KORHOM (47682) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Culture - grands curieux' (2017_04361/ DASCO/1500 euros)
- 'Éducation - jardhumains' (2017_02458/ DDCT/SPV/ 2 000 euros)
- 'Éducation - les voix de la jeunesse' (2017_05639/ DDCT/SPV/1 000 euros) et (2017_02461/ DJS /JEUNESSE/1.500 euros)
- 'Pilotage - programme de formation' (2017_02460/ DDCT/SPV/ 2 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES ORIGINAIRES DE TURQUIE

Article 9 : Une subvention globale de 11 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DES ORIGINAIRES DE TURQUIE (157) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Éducation soutien à la parentalité "développement des relations inter-familiales"' (2017_01195/ DDCT/SPV/ 2 000 euros)
- 'Lien social - activités socioculturelles pour les jeunes et lutte contre le fondamentalisme' (2017_01196/ DJS /JEUNESSE/ 2 000 euros)

- 'Lien social fête du quartier des portes "la petite Istanbul en fête"' (2017_04666/ DDCT/BVA/ 2 000 euros)
- 'Lien social-14eme festival du cinéma de Turquie' (2017_01234/ DAC/ 5 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR

Article 10 : Une subvention globale de 106 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association LES ENFANTS DE LA GOUTTE D'OR (17594) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Éducation accompagnement à la scolarité' (2017_05640/ DDCT/SPV/ 5 000 euros)
- 'Éducation accompagnement parents' (2017_05641/ DDCT/SPV/ 2 000 euros)
- 'Emploi insertion et emploi' (2017_05186/ DJS/ JEUNESSE/3 500 euros) et (2017_05642/ DDCT/SPV/ 5 000 euros)
- 'Lien social football en club' (2017_05643/ DDCT/SPV/17 000 euros)
- 'Lien social loisirs éducatifs' (2017_03216/ DJS /JEUNESSE/9 000 euros) et (2017_05644/ DDCT/SPV/ 3 000 euros)
- 'Lien social sport de proximité' (2017_03270/ DJS /SPORT/61 500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant numéro 2 à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

LES PETITS RIENS

Article 11 : Une subvention globale de 15 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association LES PETITS RIENS (19464) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Éducation- musique et maîtrise du langage autour des indes galantes dans les collèges Méliès et Mich' (2017_05645/ DDCT/SPV/8000 euros) et (2017_02598/ DASCO/1 500 euros)
- 'Lien social- enseignement artistique à Rosa Parks McDonald petite enfance et parentalité' (2017_05646/ DDCT/SPV/ 3 000 euros)
- 'Culture - La Troupe et l'Orchestre des Petits Riens - Ateliers d'approfondissement de la pratique artistique' (2017_05832/ DJS /JEUNESSE / 3 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

MACAO ECRITURE(S)

Article 12 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association MACAO ECRITURE(S) (20062) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Emploi/ formation des jeunes: formation au baby-sitting et découverte des horizons professionnels' (2017_01571/ DDCT/SPV/ 3 000 euros) et (2017_04326/DJS/ JEUNESSE/ 3 000 euros)
- 'Lien social dynamisation de la vie sociale avec implication active de la jeunesse structure de prox' (2017_01595/ DDCT/SPV/10000 euros) et (2017_04337/ DDCT/BVA/3 500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

OMBRE EN LUMIÈRE

Article 13 : Une subvention globale de 19 500 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association OMBRE EN LUMIÈRE (14432) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Culture le local' (2017_01467/ DAC/17 500 euros)
- 'Emploi - la parole en personne' (2017_01468/ DDCT/SPV/ 2 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant numéro 2 à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

PLUS LOIN

Article 14 : Une subvention globale de 70 800 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association PLUS LOIN (13486) pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- 'Projet global de l'association plus loin' financée par :

(2017_03093/ DDCT/SPV/16 500 euros)

(2017_05179/ DJS/JEUNESSE/10 000 euros)

(2017_05325/ DAC/ 3 000 euros)

(2017_05882/ DJS-SPORT/ 41 300 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant numéro 2 à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

REGIE DE QUARTIER DU 19E

Article 15 : Une subvention globale de 18 000 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER DU 19E (11485) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Cadre de vie : jardin collectif et partagé couleurs et senteurs' (2017_02654/ DDCT/SPV/6 000 euros)

- 'Cadre de vie : jardin collectif partagé et solidaire le ver têté' (2017_02652/ DDCT/SPV/9 000 euros)

- 'Lien social : actions de proximité et de convivialité' (2017_02651/ DDCT/SPV/ 3 000 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

SALLE SAINT BRUNO

Article 16 : Une subvention globale de 200 115 euros au titre de 2017 est attribuée à l'association SALLE SAINT BRUNO (12109) pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- 'Droits - goutte d'ordinateur, médiation numérique au service des habitants et des acteurs de la goutte d'or' (2017_05647/ DDCT/SPV/57000 euros)

- 'Emploi - espace de proximité emploi de la goutte d'or' et (2017_05648/ DDCT/SPV/10 000 euros)

- 'Lien social - accueil, information, orientation et mutualisation' (2017_02686/ DDCT/SPV/39 000 euros)

- 'Lien social - animation de la vie locale à la goutte d'or' (2017_05649/ DDCT/SPV/57615 euros)

- 'Lien social - fête de la goutte d'or 2017' financée par :

(2017_02688/ DAC/11 000 euros)

(2017_05185/ DJS/JEUNESSE/9 000 euros)

(2017_05651/ DDCT/SPV/16 500 euros)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une nouvelle convention triennale concernant « l'organisation et la coordination de la Fête de la Goutte d'Or » et l'avenant numéro 2 à la convention triennale dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : Les dépenses correspondantes à ces projets, s'élevant au total à 573 915 euros, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et répartie comme suit :

- Un montant total de 353 115 euros sur les crédits de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires dont :

▪ La DDCT SPV - Chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne VF 15001

« Provisions pour les associations œuvrant pour le développement des quartiers » : 332 115 euros

▪ La DDCT SEII - Chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF 15003

« Provisions pour les associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires » : 13 500 euros

- La DDCT BVA - Chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF14007
« Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale » : 7 500 euros
- La DJS (Sport) - Chapitre 65, nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001
« Provisions pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité » : 102 800 euros
- La DJS (Jeunesse) - Chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004
« Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse » : 62 000 euros
- La DAC - Chapitre 65, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004
« Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la culture » : 46 000 euros
« Provisions pour subventions de fonctionnement au titre de la culture - enveloppe Cultures étrangères » : 5 000 euros
- La DASCO - Chapitre 65, rubrique 213, nature 6574, ligne VF80002
« Provisions pour subventions au titre des affaires sociales et de la réussite éducative » : 5 000 euros.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO